

Le métier d'agriculteur



En 2002, 54 % du territoire national est encore travaillé par les actifs agricoles. Le nombre d'exploitations agricoles est estimé à 600 000 mais ce chiffre diminue de 3 % depuis quinze ans. Voisin du million de personnes, le nombre d'actifs familiaux diminue dans les mêmes proportions. A l'inverse, le nombre de salariés agricoles augmente après des décennies de recul. Le secteur agricole représente 4 % de la population active mais les emplois induits par l'agriculture pèsent lourd : un agriculteur génère environ trois emplois autour de lui. La production agricole continue à progresser de 1 à 2 % par an. Cette conjonction d'une hausse de la production et d'une baisse globale de la main-d'œuvre entraîne une forte croissance de la productivité du travail, une des plus élevées du pays depuis 1960.

Chef d'exploitation : un métier en mutation

➤ Loin des clichés sur la ferme de grand-papa, l'agriculture française est devenue intensive, spécialisée, concentrée et insérée dans les filières agroalimentaires. Le chef d'exploitation reste un technicien avisé, sensible à l'évolution du climat et observateur de l'état de ses cultures ou de ses ani-

maux pour prendre ses décisions.

A l'heure de la traçabilité des produits alimentaires et de la protection de l'environnement, il doit aussi respecter des cahiers des charges, généralement rédigés par les distributeurs et noter ses interventions avec la rigueur souhaitée. Dans ce cadre, il est soumis à des contrôles.

En fonction de ses objectifs, l'agriculteur conçoit son système de production mais il est aussi capable de l'adapter en fonction de l'évolution du contexte : état du marché, nouvelles techniques, contraintes pédo-climatiques... Du fait de

la pression économique grandissante, les compétences commerciales deviennent vitales : l'agriculteur doit produire ce qu'il est assuré de vendre. Ses compétences commerciales sont aussi mobilisées pour le renouvellement des machines, l'achat des semences et les négociations avec sa banque.

L'agriculteur, souvent seul maître à bord dans son exploitation est un homme de relations : fréquents contacts avec ses collègues, avec ses associés ou ses salariés, avec ses fournisseurs et ses clients. Cet aspect relationnel se développe avec les nouvelles formes

d'agriculture : vente directe des produits, agriculture de services (gîte, chambres d'hôtes, ferme auberge, ferme pédagogique)... L'activité de chef d'exploitation génère des contraintes, notamment liées à l'élevage. Pour se libérer de ses obligations, l'exploitant qui aspire à vivre comme tout le monde, profitant de week-ends ou de vacances, opte pour l'agriculture sociétaire en plein développement (40 % des surfaces travaillées). Le partage des responsabilités permet de concilier ses aspirations personnelles avec les exigences de la bonne marche de l'entreprise. ■

Salarié agricole, des compétences variées



© Pierre Schisone

re pour effectuer des travaux précis nécessitant un appoint de main-d'œuvre extérieure : taille des arbres fruitiers ou de la vigne, récolte... Le niveau d'autonomie est faible mais le geste technique doit être maîtrisé car la production en dépend. Des groupements d'employeurs avec des activités décalées se sont constitués pour offrir des contrats de travail plus longs. L'objectif est alors de fidéliser une main-d'œuvre compétente pour les travaux demandés. L'offre est souvent supérieure à la demande du fait de la mauvaise image du métier (tâches répétitives) ce qui conduit les employeurs à recourir souvent à de la main-d'œuvre d'origine étrangère.

➤ Le salarié agricole permanent

Le salarié permanent exerce le plus souvent son métier sur une seule exploitation. C'est un salarié spécialisé de la production (élevage, viticulture...) assurant parfois la

transformation des produits et leur commercialisation. La palette des compétences mobilisées est alors large et va bien au-delà des seules compétences techniques d'un exécutant.

Le salariat devient également un tremplin vers le métier d'agriculteur. Il peut constituer la première étape d'un parcours passant par le statut d'associé d'exploitation.

Un des enjeux de l'agriculture étant de renouveler les générations, ces phases transitoires constituent un des leviers à actionner avec détermination. L'avenir de nombreux territoires ruraux en dépend. ■

➤ Le salarié agricole d'un service de remplacement relève d'une autre logique. Il s'agit de remplacer un exploitant malade, retenu par des responsabilités professionnelles ou en congés. Sa capacité d'adaptation et ses compétences sont primordiales. Il remplace au pied levé un agriculteur sur une exploitation qu'il ne connaît pas.

➤ Le salarié agricole occasionnel

Le salarié agricole occasionnel exerce son activité à titre temporaire.

Un parcours de formation adapté à son projet

➤ Dès la 4^e - 3^e, une première découverte des métiers de l'agriculture peut s'effectuer au cours des 25 semaines annuelles de stage. Les conditions d'accueil des adolescents y sont bon-

nes : ambiance familiale, envie de transmettre sa passion du métier, activités diversifiées. S'engage ensuite un parcours qualifiant qui peut prendre deux directions, le CAPA ou le BEPA (2 ans de formation). Même si des

exceptions existent, le CAPA prépare à une insertion dans le métier de salarié agricole alors que le BEPA vise plutôt la poursuite d'études. Elle s'effectue en Baccalauréat professionnel « Conduite et gestion de l'exploitation agricole » ou en CCTAR « Production et services associés ». Ce niveau IV complété par un stage de six mois et sous condition d'un revenu minimum permet de prétendre aux aides relatives à l'installation agricole (dotation et prêt bonifié). Le parcours peut être complété par un BTS, diplôme qui permet aussi de travailler

dans l'amont ou l'aval de l'agriculture, ou par un Certificat de spécialisation. ■

➤ Le Certificat de capacité technique agricole et rurale est un titre créé il y a quarante ans par les MFR et homologué depuis par l'Etat. Il laisse une large place à la profession, notamment lors de l'attribution du titre. Trois ans et demi après leur formation, 43 % des titulaires du titre exerçaient le métier de chef d'exploitation. En 2003, le CCTAR est devenu accessible par la voie de la validation des acquis de l'expérience (VAE) après au moins 3 ans d'expérience professionnelle.

Formations en MFR

Dans le secteur de la formation agricole, les MFR préparent de nombreux diplômes dans les domaines suivants : agriculture, élevage, viticulture, horticulture, arboriculture, élevage spécialisé, élevage équin, aquaculture, agroéquipement...

Renseignements : www.mfr.asso.fr ou www.onisep.fr